

A VOS MARQUES

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 9 Boulevard Bineau
92300 LEVALLOIS PERRET
922 007 232 RCS NANTERRE**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six juin,

A 14 heures,

Les associés de la Société se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle et, sur convocation faite conformément aux dispositions légales et statutaires.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe SITBON, Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés.

Au vu de ce qui précède et de la feuille de présence signée par chacun des associés susvisés attestant de leur présence et ainsi de la présence de la totalité des droits de vote, le Président de Séance constate que l'Assemblée Générale des associés a été valablement convoquée, que les conditions de quorum sont remplies et qu'en conséquence, elle peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport de gestion du président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport.

Il déclare la discussion ouverte.

PS

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

(L'examen et l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, examen et approbation du rapport de gestion du Président ainsi que des opérations ou résumés d'opérations qu'ils comportent et approbation du montant des dépenses somptuaires et des charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39 4° du Code général des impôts et des amortissements excédentaires, quitus au Président)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes et du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

- **approuve** les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 102.311 euros
- **approuve** également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion,
- **prend acte**, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement,
- **donne** quitus au Président de la Société pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice clos et ainsi de sa gestion de la Société.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

(L'affectation du résultat de l'exercice clos écoulé)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Président et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur proposition du Président de la Société, **décide** d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par une perte de 102.311 euros de la manière suivante :

- au poste REPORT A NOUVEAU qui est ainsi porté de la somme négative de 57.100 euros à la somme négative de 159.410

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

B

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 du Code de commerce, n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

(Le pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 14 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.



Monsieur Philippe SITBON

Cetipès confonpes
Jm

Bilan et Resultat

A VOS MARQUES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 22/05/2025

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		du 01/11/2022 au 31/12/2023 (14 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	809	399	410	0.13		
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	809	399	410	0.13		
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	208 749		208 749	68.59	278 593	74.97
Avances & acomptes versés sur commandes	15 540		15 540	5.11	5 689	1.53
Clients et comptes rattachés	6 800		6 800	2.23		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	515		515	0.17	3 338	0.90
. Personnel	4 237		4 237	1.39	3 500	0.94
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	47 337		47 337	15.55	55 898	15.04
. Autres	8 211		8 211	2.70		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	12 554		12 554	4.12	24 576	6.61
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	303 944		303 944	99.87	371 593	100.00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	304 753	399	304 354	100.00	371 593	100.00

A VOS MARQUES

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 22/05/2025

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (14 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	3,29	10 000	2,69
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-57 100	-19,75		
Résultat de l'exercice	-102 311	-33,61	-57 100	-15,36
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	-149 410	-49,08	-47 100	-12,67
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	411 487	135,20	411 487	110,74
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 046	12,83	4 577	1,23
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux	2 970	0,96	2 628	0,71
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	261	0,09		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	453 764	149,09	418 693	112,68
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	304 354	100,00	371 593	100,00

A VOS MARQUES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 22/05/2025

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		du 01/11/2022 au 31/12/2023 (14 mois)		Variation absolue (12 / 14)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	115 300		115 300	100,00	353 636	100,00	-238 336		-67,39	
Production vendue biens										
Production vendue services										
Chiffres d'Affaires Nets	115 300		115 300	100,00	353 636	100,00	-238 336		-67,39	
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits			5	0,00	0	0,00	5		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			115 305	100,00	353 636	100,00	-238 331		-67,38	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			44 717	38,78	572 128	161,78	-527 411		-92,17	
Variation de stock (marchandises)			69 843	60,58	-278 593	-78,77	348 436		125,07	
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			28 042	24,32	55 406	15,67	-27 364		-49,38	
Impôts, taxes et versements assimilés			379	0,33	227	0,06	152		66,96	
Salaires et traitements			52 837	45,83	44 059	12,46	8 778		19,92	
Charges sociales			20 738	17,99	17 239	4,87	3 499		20,30	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			399	0,35			399		N/S	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			661	0,57	13	0,00	648		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			217 615	188,74	410 479	116,07	-192 864		-46,98	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-102 311	-88,72	-56 844	-16,06	-45 467		-79,98	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées						256	0,07	-256	-100,00	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)						256	0,07	-256	-100,00	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)						-256	0,06	256	-100,00	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-102 311	-88,72	-57 100	-16,14	-45 211		-79,17	

A VOS MARQUES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 22/05/2025

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		du 01/11/2022 au 31/12/2023 (14 mois)		Variation absolue (12 / 14)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	115 305	100,00	353 636	100,00	-238 331	-67,36
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	217 615	188,74	410 735	116,15	-193 120	-47,01
RÉSULTAT NET	-102 311	-88,72	-57 100	-16,14	-45 211	-79,17
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

A VOS MARQUES

Liasse 25 IS RN

Liasse 25 IS RN

DGFIP N° 2050-SD 2025

Formulaire obligatoire (annexé 55 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

Designation de l'entreprise : <u>A VOS MARQUES</u>		[1][2]			
Adresse de l'entreprise <u>9 boulevard Bineau 92300 LEVALLOIS-PERRET</u>		Durée de l'exercice précédent * [1][4]			
Numéro SIRET * <u>9 2 2 0 0 7 2 3 2 0 0 0 1 5</u>		Néant ☐			
		Exercice N clos le. [3][1][1][2][2][0][2][4]			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	809 399 410	
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	809 399 410	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
Marchandises		BT	BU	208 749	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW	15 540	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	BY	6 800	
Autres créances (3)		BZ	CA	60 300	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	12 554		
DIVERS	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	303 944	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	304 753 1A	399 304 354
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
	Clause de réserve de propriété *		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A VOS MARQUES		Néant ☐ *		
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD				
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG				
	Report à nouveau	DH	(57 100)			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(102 311)			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)		DL	(149 410)			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	411 487			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	39 046			
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 231			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
TOTAL (IV)		EC	453 764			
(V)		ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	304 354			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Écart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	IF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	453 764			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : A VOS MARQUES		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	115 300	FB		FC	115 300	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
		FJ	115 300	FK		FL	115 300	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
Autres produits (1) (11)					FQ	5		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	115 305	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	44 717	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	69 843	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	28 042	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	379	
	Salaires et traitements *					FY	52 837	
	Charges sociales (10)					FZ	20 738	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions					GA	399
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	661	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	217 615
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(102 311)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(102 311)	

(RÉNVOIS - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A VOS MARQUES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			IIB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			IIF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)			III		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	115 305	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	217 615	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(102 311)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IIX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	440
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles :				
		facultatives		A6	obligatoires	A9
	(13)	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, I-2°, al.3)			HS	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2025

Désignation de l'entreprise : **A VOS MARQUES** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentation	
				Consecutives, à une réévaluation par poste au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		
		Dont Composants	M3		KS		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV		KW	
	Autres immobilisations corporelles			KY		KZ	
	Matériel de transport *			LB		LC	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF	
	Emballages récupérables et divers *			LH		LJ	
	Immobilisations corporelles en cours			LK		LL	
	Avances et acomptes			LN		LO	
TOTAL III						LP	809
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
	Autres participations			8U		8V	
	Autres titres immobilisés			IP		IR	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU	
	TOTAL IV			LQ		LR	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH	809
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				pur virement de poste à poste		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2	
				3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	
	Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG	
				IT		MJ	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU		MM	
		Matériel de transport		IV		MP	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		
	Emballages récupérables et divers *		JX		MV		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	
	Avances et acomptes			NC		ND	
	TOTAL III			JY		NG	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	
	Autres participations			IØ		ØX	
	Autres titres immobilisés			II		2B	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	
	TOTAL IV			I3		NJ	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	809

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A VOS MARQUESNéant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 :
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A VOS MARQUES										Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RI		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PI		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PI		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PI		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QH		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	399	QN		QO	399		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU		QV	399	QW		QX	399		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		YN		YP	399	YQ		YR	399		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	MP	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	SP	S6	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NI			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général des cessions (NP + NQ + NR)	NW			NS + NT + NU		NW - NY	NZ				
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8						
Primes de remboursement des obligations				SP	SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A VOS MARQUES		Néant ☒				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 257 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2025

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : **A VOS MARQUES** Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	6 800	6 800			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	4 237	4 237			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	47 337	47 337		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	8 726	8 726			
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTALUX		VT	67 100	67 100		
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	39 046	39 046			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 970	2 970			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	261	261			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	411 487	411 487			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTALUX		VY	453 764	453 764			
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat prépréparation.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGI RP N° 2058-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise A VOS MARQUES		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice N, clos le 13/11/2024	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					WF	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WG	
	Amendes et pénalités					WH	
	Charges financières (art. 39-1 3° et 212 bis) *					WI	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					WJ	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					WK	
	Quote-part					WL	
Résultat bénéficiaire avant à l'article 2058-B du CGI					L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					18	
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					ZN	
	- imposées au taux de 0 %					WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *					SW		
Intérêts excédentaires (art. 39-1 3° et 212 du C.G.I.)					SL		
Zones d'entreprises * (activité exonérée)					SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro					MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
TOTAL I					WR		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.L.E. *						WS	102 311
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					WV	
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WH	
	- imposées au taux de 0 %					WP	
	- imposées au taux de 19 %					WW	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					XB	
	- imputées sur les déficits antérieurs					16	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WZ	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					XA	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : ()					2A	
	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)						ZN	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZV	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	Zones franches d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					OV	
	Zones d'emplois : investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					K3	
	Zones de développement (art. 44-1 du C.G.I.)					1P	
	Zones de développement (art. 44-1 du C.G.I.)					1P	
	Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					1P	
	Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					1P	
	Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					1P	
	Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					1P	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					X9	
	Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YA	
	Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YB	
	Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YD	
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YH		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YI		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YJ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YK		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YL		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YM		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YN		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YO		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YP		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YQ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YR		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YS		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YT		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YU		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YV		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YW		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YX		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YY		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					YZ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZA		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZB		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZC		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZD		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZE		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZF		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZG		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZH		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZI		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZJ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZK		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZL		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZM		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZN		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZO		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZA		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZB		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZC		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZD		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZE		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZF		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZG		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZH		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZI		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZJ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZK		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZL		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZM		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZN		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZO		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZA		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZB		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZC		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZD		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZE		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZF		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZG		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZH		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZI		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZJ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZK		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZL		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZM		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZN		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZO		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZA		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZB		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZC		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZD		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZE		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZF		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZG		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZH		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZI		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZJ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZK		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZL		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZM		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZN		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZO		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZA		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZB		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZC		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZD		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZE		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZF		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZG		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZH		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZI		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZJ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZK		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZL		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZM		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZN		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZO		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZA		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZB		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZC		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZD		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZE		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZF		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZG		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZH		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZI		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZJ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZK		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZL		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZM		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZN		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZO		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZA		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZB		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZC		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZD		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZE		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZF		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZG		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZH		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZI		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZJ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZK		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZL		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZM		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZN		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZO		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZA		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZB		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZC		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZD		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZE		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZF		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZG		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZH		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZI		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZJ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZK		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZL		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZM		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZN		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZO		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZA		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZB		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZC		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZD		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZE		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZF		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZG		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZH		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZI		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZJ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZK		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZL		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZM		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZN		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZO		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZA		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZB		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZC		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZD		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZE		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZF		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZG		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZH		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZI		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZJ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZK		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZL		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZM		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZN		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZO		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZA		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZB		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZC		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZD		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZE		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZF		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZG		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZH		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZI		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZJ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZK		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZL		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZM		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZN		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZO		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZA		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZB		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZC		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZD		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZE		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZF		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZG		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZH		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZI		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZJ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZK		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZL		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZM		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZN		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZO		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZA		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZB		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZC		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZD		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZE		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZF		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZG		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZH		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZI		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZJ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZK		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZL		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZM		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZN		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZO		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZA		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZB		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZC		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZD		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZE		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZF		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZG		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZH		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZI		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZJ		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZK		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZL		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZM		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZN		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZO		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)					ZA		
Zones d'investissement (art. 44-1 du C.G.I.)							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2025

Désignation de l'entreprise A VOS MARQUES				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	57 100
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	57 100
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	102 311
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	159 410
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2 :			YN		YO
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058 C SD 2025

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>A VOS MARQUES</u>										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(57 100)		Dividendes		ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE					
	TOTAL I	OF	(57 100)		Report à nouveau		ZF					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(57 100)				
					TOTAL II		ZH	(57 100)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES AGAIS ET CHARGES EXTERNIS	- Sous-traitance								YT	500		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		NQ	10 209		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	4 836		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	12 497		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZI	28 042			
IMPÔTS ET TANES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)						ZS		9Z	379		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	379		
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	23 060		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	11 928		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *								OB	52 837		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *						NP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 48 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire article 58 A
du code général des impôts

Désignation de l'entreprise : A VOS MARQUES

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)					
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 238 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire

13

SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A VOS MARQUES

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

Plus-values réalisées au cours de l'exercice

Origine

Imposition répartie

sur 3 ans (entreprises à l'IR)

sur 10 ans

sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1^{er} et 1^{er} quater CGI)

TOTAL 1

Montant net des plus-values réalisées*

Montant antérieurement réintégré

Montant compris dans le résultat de l'exercice

Montant restant à réintégrer

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs

Imposition répartie

sur 3 ans au titre de

Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1^{er} et 1^{er} quater du CGI)

(à préciser) au titre de :

TOTAL 2

N - 1

N - 2

N - 1

N - 2

N - 3

N - 4

N - 5

N - 6

N - 7

N - 8

N - 9

Montant net des plus-values réalisées à l'origine

Montant antérieurement réintégré

Montant rapporté au résultat de l'exercice

Montant restant à réintégrer

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports

Montant net des plus-values réalisées à l'origine

Montant antérieurement réintégré

Montant rapporté au résultat de l'exercice

Montant restant à réintégrer

TOTAL

SAGE Expert-comptables Janvier 2025 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FIDUCIAIRE DU NORD PARISIEN

Page 22

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A VOS MARQUES

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %, ① ou 12,8 % :

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées

exclus du régime du long terme (art. 219 I a et 220 A bis du CGI) ① :

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€

(art. 219 I a et 220 A bis du CGI) ① :

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(formulaire obligatoire
article 53A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>A VOS MARQUES</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFIP N°2059-E-SD 2025

16

Désignation de l'entreprise: A VOS MARQUES		Néant		□*	
Exercice ouvert le: 01012024		et clos le: 31122024		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	1,00
Dont apprentis				YF	
Dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	115 300
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	115 300
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	5
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	45 049
Variation négative des stocks				OQ	69 843
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	17 501
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	661
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	133 054
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	(17 749)
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)				SA	(17 749)

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															EV																						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX	Effectifs au sens de la CVAE *										EY											
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)																										HX											
Période de référence															GY			/			/					GZ			/			/					
Date de cessation																												/			/						

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.J.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

9 2 2 0 0 7 2 3 2 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A VOS MARQUES

ADRESSE (voie)

9 boulevard Bineau

CODE POSTAL

92300

VILLE

LEVALLOIS-PERRET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	9900
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100
Total des lignes P1 + P2	P5	2	Total des lignes P3 + P4	P6	0000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

9 2 2 0 0 7 2 3 2 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A VOS MARQUES

ADRESSE (voie)

9 boulevard Bineau

CODE POSTAL

92300

VILLE

LEVALLOIS-PERRET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

 LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ REPUBLIQUE FRANÇAISE		N° 2065-SD 2025 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service	
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024
Régime simplifié d'imposition		Régime réel normal ☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
A VOS MARQUES 9 boulevard Bineau 92300 LEVALLOIS-PERRET		Mél : philippe.silbon@aegroup.fr	
SIRET 9 2 2 0 0 7 2 3 2 0 0 0 1 5		Ancienne adresse en cas de changement	
Adresse du principal établissement			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit 102 311
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %	
Autres PV imposables à 19 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Société d'investissement immobilier cotée	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI ☒ NON	Si oui, indication du logiciel utilisé : COALA
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
FIDUCIAIRE DU NORD PARISIEN 3 BOULEVARD ALBERT CAMUS 95200 SARCELLES		Tél: 0134384880	
OGA/OMGA		Tél:	
Visueur conventionné		(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Identité du déclarant	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Date : 22052025 Lieu : LEVALLOIS-PERRET	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Qualité et nom du signataire : RESIDENT SITBON	
Prestataire :		Signature :	



Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2025)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise A VOS MARQUES

du

Adresse 9 boulevard Bineau 92300 LEVALLOIS-PERRET

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)		DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		202
Total		202

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables 9	
- de l'exercice 2024 (total col.9 + total col.10) 10	202	- de l'exercice 2024 10	
- de l'exercice précédent 10	1 557	- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire		À LEVALLOIS-PERRET, le 22/05/2025	
		Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2025

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptes Janvier 2025 : Est préparatoire